## AVIS DE RESTRICTION PARTIELLE DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

COPE DE PARS-LES-ROMILLY / GELANNES



Madame, Monsieur,

La dernière teneur en nitrates constatée dans l'eau distribuée est de 60 mg/L. Pour votre information, la limite de qualité eau potable pour le paramètre NITRATES est fixée réglementairement à 50 mg/L.

### Quels sont les risques relatifs à la consommation d'une eau contenant ce taux de nitrates ?

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à <u>long terme</u> d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie. Le principal risque sanitaire est la méthémoglobinémie, dit « syndrome du bébé bleu ».

# Qu'est-ce que la méthémoglobinémie et pourquoi les nourrissons, femmes enceintes et personnes fragilisées par une maladie sont-elles plus vulnérables ?

Selon le Centre d'Information de l'Eau : « Le nitrate en lui-même n'est pas toxique. C'est la transformation des nitrates en nitrites qui peut, potentiellement, avoir un impact négatif sur la santé. Dans le sang, la présence de ces nitrites peut en effet provoquer la formation de « méthémoglobine », une forme d'hémoglobine incapable de transporter l'oxygène. Chez l'adulte sain, l'acidité gastrique réduit le développement de la flore bactérienne et donc la formation de nitrites. Le nourrisson, en revanche, est plus exposé à ce risque en raison de l'immaturité de son système digestif. Et, contrairement à l'adulte, [le nourrisson] ne peut retransformer la méthémoglobine en hémoglobine ».

De plus, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « Parmi les autres personnes courant le risque de développer la méthémoglobinémie figurent les adultes ayant une prédisposition héréditaire, les personnes ayant des ulcères peptiques ou une gastrite chronique, ainsi que les patients sous dialyse. L'affection est aggravée par une infection gastro-intestinale ». Par précaution et en cas de doute, l'Agence Régionale de Santé ainsi que la Régie du SDDEA vous conseillent de consulter un médecin si vous êtes fragilisés par une maladie.

Par conséquent,

# L'eau du robinet ne doit pas être consommée par :

- > Les femmes enceintes,
- Les nourrissons de moins de deux ans
- Les personnes fragilisées par une maladie.

Les mesures suivantes ont par conséquent été prises :

#### • Immédiatement :

Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans la mairie de votre commune aux horaires indiqués sur place.

Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau, à hauteur de 2L par personne et par jour.

## A moyen terme :

Une étude est en cours pour la recherche d'une solution technique pérenne pour rétablir la qualité de l'eau distribuée. Les résultats sont attendus fin 2018 / début 2019 et engageront la phase de travaux pouvant être estimée à deux ou trois ans.

Une réunion publique au sujet de l'étude en cours, à laquelle vous êtes convié(e), aura lieu Le Mardi 24 Avril 2018 à 19h30 à la salle polyvalente de Pars les Romilly.

Pour toute information, veuillez contacter l'un des numéros suivants :

- Service relation usagers de la Régie du SDDEA (Sauf Week-ends): 03 25 83 27 10;
- Mairie de Pars les Romilly : 03 25 24 85 15 ;
- Mairie de Gélannes : 03 25 24 81 23.

La Régie du SDDEA – COPE de Pars les Romilly / Gélannes vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le 11 Avril 2018,

Le Président du COPE de Pars les Romilly/Gélannes,

Gérard BOILLOD

Le Directeur Général de la Régie du SDDEA,

Stéphane GILLIS